Dossier de demande D'AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous avez un projet de construction neuve ou de travaux de modification de votre habitation ou d'un bâtiment à usage professionnel, sur un secteur non desservi par l'assainissement collectif. Il est nécessaire de déposer un dossier de demande d'autorisation d'assainissement individuel.

La COR a délégué les missions de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) à la société SUEZ.

Si votre demande est faite dans le cadre d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, la présente demande d'autorisation doit être transmise au SPANC avant le dépôt du dossier au service instructeur (l'autorisation doit être jointe au dossier de permis ou de déclaration préalable).

Les principales étapes de votre demande :

1. *Vous devez compléter la fiche de renseignements « demande d'implantation d'un dispositif d'assainissement non collectif » et déposer votre demande avec toutes les pièces nécessaires à :*

   SUEZ
   Service ANC
   15, rue Edouard Millaud
   69240 THIZY LES BOURGS

2. *Votre dossier sera instruit par SUEZ.*

3. *Après étude et intervention éventuelle des organismes habilités (ARS, Police de l'Eau, ...), si le dossier est recevable, SUEZ vous transmettra un avis positif pour l'obtention de votre permis de construire.*

4. *Lors des travaux, un contrôle en cours de chantier est nécessaire afin de délivrer l'attestation de conformité de l'installation. Il est impératif de contacter le SPANC une semaine avant le commencement des travaux.*

5. *La redevance liée à ces contrôles est de 103.76 € TTC pour le contrôle de conception et 143.16 € TTC pour le contrôle de la bonne exécution des ouvrages (prix de base au 01/01/2023).*

MENTIONS LEGALES

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et son délégataire, SUEZ Eau France, protègent la confidentialité des données personnelles que vous leur confiez. Les données qui vous sont demandées sont strictement nécessaires pour l'instruction de votre demande d'implantation d'un assainissement non collectif ou pour son contrôle. Les informations qu'elles contiennent sont protégées, non transmises à des tiers et seront conservées pendant la durée légale et celle de leur utilité. Elles peuvent faire l'objet de bilans statistiques anonymes.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer les droits relatifs à vos données personnelles auprès de la COR soit par courriel rgpd@c-or.fr, soit par courrier à COR, RGPD, 3 rue de la Venne, 69170 Tarare.

Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération

SUEZ

Assainissement non collectif

Compétence déléguée à SUEZ

agence de l'eau Loire-Bretagne

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Scannez moi

Techniciens ANC :

M. Nicolas TOURRES

Téléphone : 09 77 40 84 08

Adresse mail ANC :
spanc.thizypontcharra.ass@suez.com

Réalisation : COR - septembre 2020

Déclaration d'une installation d'assainissement non collectif
Examen préalable de la conception

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute installation d'assainissement non collectif est obligatoire et effectué par le SPANC. Il est encadré par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution des missions de contrôle des SPANC.

Les missions des SPANC sont :

- examen préalable de la conception d'une installation d'ANC,
- vérification de la bonne exécution des travaux avant tout remblaiement,
- vérification de bon fonctionnement et d'entretien périodique de l'installation.

Ce présent document doit être renseigné de manière la plus complète possible et accompagné de l'ensemble des pièces complémentaires demandées.

IDENTIFICATION

Date de la demande : ……

Nom et prénom du propriétaire de l'immeuble :……..
Adresse :……
Code postal :…… Commune :……
Tél. : ……. Courriel :……..@……

Adresse de l'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire) :……..
……..
Code postal :…… Commune :……
Tél. : …… Courriel :……..@……..
Références cadastrales du terrain (section et n° des parcelles) :……..

Le projet d'installation d'ANC est prévu dans le cadre :

- ❑ de la création d'une installation pour une construction neuve avec un permis de construire
- ❑ de la création d'une installation d'ANC sans permis de construire
- ❑ de la réhabilitation ou modification d'une installation d'ANC sans permis de construire
- ❑ de la réhabilitation ou la modification d'une installation existante avec un permis de construire (transformation, agrandissement)
- ❑ d'une modification du projet d'ANC suite à un avis défavorable du SPANC

NOM – Coordonnées de l'installateur :……
……
……

DESIGNATION DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle :

Type de résidence : ❑ Principale ❑ Secondaire ❑ Location

❑ Autres (préciser.....)

Nombre de pièces principales (PP) ou d'équivalents-habitants (EH) : ……

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.

(Partie réservée au contrôleur)

Autres immeubles :

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ?.....

Quel est le nombre d'équivalents-habitants (EH) retenu ? .....EH

Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?

❑ Oui ❑ Non

❑ Eaux usées domestiques ❑ autres (préciser) :.....

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

❑ Réseau public ❑ Alimentation privée :

❑ puits ❑ source ❑ forage

❑ Autre (préciser) : .....

COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'ANC projetée ?

❑ Oui ❑ Non

Le projet prévoit-il une séparation des eaux usées et des eaux pluviales ?

❑ Oui ❑ **NON**

TERRAIN

Surface totale ..... m^2

Surface bâtiment .....m^2

Surface disponible pour l'assainissement ..... m^2

Pente : ❑ < 5 % ❑ de 5 à 10 % ❑ > 10 %

Terrain inondable : ❑ Oui ❑ Non

Étude de sol réalisée (si oui, la fournir) : ❑ Oui ❑ Non

Perméabilité du sol : ❑ 15 ≤ K ≤ 30 ❑ 30 < K ≤ 50 ❑ K > 50

Nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille projeté :

❑ Oui ❑ Non

Cours d'eau proche, à .....m ; nom du cours d'eau : .....

Présence d'un puits ou d'un forage à proximité de l'installation prévue :

❑ Oui ❑ Non

- est-il utilisé pour la consommation humaine ?
  ❑ Oui ❑ Non
- si oui, s'agit-il d'un forage déclaré (déclaration en mairie au titre de la loi sur l'eau 2006) ?
  ❑ Oui ❑ Non
- est-il situé à plus de 35 m de l'installation ?
  ❑ Oui ❑ Non

La superficie disponible est-elle suffisante pour l'installation ?

❑ Oui ❑ **NON**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

❑ Oui ❑ Non

Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ?

❑ Oui ❑ **NON**

Respect d'une distance minimale de 35 m d'un captage AEP ?

❑ Oui ❑ **NON**

IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Distance prétraitement / habitation : ……m
Distance traitement / habitation.....m
> 3 m d'un arbre ..... m
> 3 m des limites de propriété .....m

N.B : joindre un plan de masse de l'habitation et de son installation d'assainissement, à l'échelle, tel que prévu dans les pièces à fournir.

SYSTEME DE PRETRAITEMENT DES EAUX USEES

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées ensemble ?
❑ Oui ❑ Non

❑ 1 fosse toutes eaux (eaux vannes et ménagères)
Volume (≥ 3 m³)..... m³
❑ 1 préfiltre
est-il intégré à la fosse ? ❑ Oui ❑ Non
Volume .....m³
❑ 1 fosse septique pour les eaux vannes (eaux des WC) **uniquement en cas de réhabilitation**
Volume fosse .....m³
❑ 1 bac à graisse pour toutes les eaux ménagères (cuisine et SDB)
Volume (≥ 500 L)..... L
❑ 1 bac à graisse pour les eaux de cuisine seulement
Volume (≥ 200 L)..... L
❑ 1 fosse d'accumulation
Volume : .....m³
❑ 1 fosse chimique
Volume .....m³
❑ Autre dispositif (préciser) : ……
Volume .....m³

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées ensemble ?
❑ Oui ❑ Non

Le(s) ouvrage(s) prévu(s) est-il (sont-ils) adapté(s) ?
❑ Oui ❑ **NON**

Le volume prévu est-il suffisant ?
❑ Oui ❑ **NON**

VENTILATION DU PRETRAITEMENT

La ventilation primaire : apport d'air
❑ assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'à l'air libre
❑ autres cas, assurée par une prise d'aire indépendante

La ventilation secondaire : extraction des gaz de la fosse toutes eaux
❑ Assurée par une canalisation amenée au-dessus des locaux habités
▲ Le diamètre de la ventilation doit être de 100 mm au minimum
Extracteur : ❑ statique ❑ éolien

Une ventilation est-elle prévue ?
❑ Oui ❑ **NON**
Le positionnement de la ventilation est-il correct ?
❑ Oui ❑ Non
Les canalisations sont amenées au-dessus des locaux habités ?
❑ Oui ❑ Non

SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Épuration des eaux usées par le sol en place :

❑ Tranchées d'épandage :
Nombre de tranchées (≤ 6) : ……
Longueur (≤ 30 m) : ……m
Largeur…….. m

❑ Lit d'épandage :
Longueur (≤ 30 m) ……. m
Largeur ……. m

Épuration des eaux usées par un sol reconstitué :

❑ Filtre à sable vertical non drainé
❑ Filtre à sable vertical drainé
❑ Filtre à sable horizontal drainé
Longueur : ……m
Largeur : ……m
Surface : ……m^2
❑ Filtre à massif de zéolite
Fabricant : ……
Modèle : ……

❑ Tertre d'infiltration
Hauteur ……m
Largeur à la base……m
Longueur à la base ……m
Largeur au sommet……m
Longueur au sommet …… m

Filières agréées :

❑ Filtre compact
❑ Micro-station à cultures fixées immergées
❑ Micro-station à cultures libres
❑ Filtre planté de roseaux
❑ Autres (préciser) : ……
Fabricant : ……
Modèle : ……
Numéro d'agrément : ……
Nombre d'équivalents-habitants ……EH

Ventilation du système de traitement agréé

❑ assurée par une prise d'aire indépendante
❑ Assurée par une canalisation amenée au-dessus des locaux habités

La longueur des tranchées ou du lit d'épandage est-elle inférieure à 30 m ?
❑ Oui ❑ **NON**

Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, …) ?
❑ Oui ❑ Non

Le dimensionnement est-il adapté au logement ?
❑ Oui ❑ **NON**

Une ventilation est-elle prévue ?
❑ Oui ❑ **NON**

Les canalisations sont amenées au-dessus des locaux habités ?
❑ Oui ❑ Non

LES TOILETTES SECHES

❑ Toilettes à compost
❑ Toilettes à séparation des urines
Évacuation des urines avec les eaux ménagères : ❑ Oui ❑ Non
Aire de compostage :
Est-elle étanche : ❑ Oui ❑ Non
Est-elle à l'abri des intempéries : ❑ Oui ❑ Non
Dispositif de traitement pour les eaux ménagères : ❑ Oui ❑ Non
Décrire le système et son dimensionnement : ……
……
……

Les urines rejoignent-elles la filière de traitement,
❑ Oui ❑ Non

L'aire de compostage est-elle étanche et à l'abri des intempéries ?
❑ Oui ❑ Non

DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

❑ Chasse automatique (chasse à auget, chasse à flotteur, …)
Volume de la bâchée ..... m^3

❑ Pompe ou système de relevage
Usage : ❑ eaux brutes ❑ eaux prétraitées ❑ eaux traitées
Volume du poste ..... m^3

MODES D'EVACUATION DES EAUX TRAITEES

❑ Tranchées de dissipation
Nombre de tranchées : .....
Longueur : .....m
Largeur..... m

❑ Lit de dissipation
Longueur..... m
Largeur .....m

Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ?
❑ Oui ❑ **NON**

❑ Rejet en milieu hydraulique superficiel
❑ Fossé (exutoire.....)
❑ Cours d'eau (nom.....)
❑ Réseau d'eaux pluviales (exutoire .....)

Rejet en milieu superficiel :
si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ?
❑ Oui ❑ **NON**

❑ Puits d'infiltration
Surface de contact (≥ 2 m^2 / pièce principale) ..... m^2
Profondeur .....m

❑ Irrigation souterraine de végétaux

NB : si le contrôleur coche une des cases ❑ **NON** *(en gras), l'avis sera défavorable.*

PIECES A FOURNIR AU SERVICE DE CONTROLE

- le formulaire de déclaration dûment rempli et signé,
- les justificatifs techniques du choix de la filière ou une étude de sol, si elle a été réalisée,
- un plan cadastral de situation de la parcelle,
- un plan de masse de l'habitation et de son installation d'assainissement, à l'échelle, ainsi que le point
- copie de la notice du constructeur ou de l'installateur, avec les caractéristiques de chaque ouvrage et leurs modalités d'utilisation et d'entretien,
- copie de la déclaration du puits utilisé pour l'alimentation en eau potable, faite auprès de la mairie,
- autorisation écrite du propriétaire ou gestionnaire du milieu récepteur lors d'une évacuation dans un milieu hydraulique superficiel.

Remarque : il est recommandé d'obtenir et de conserver une copie de l'assurance décennale de l'entreprise réalisant les travaux.

Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé.

ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.
En outre, il s'engage :

- à se conformer, de même que l'installateur, aux prescriptions techniques réglementaires (7 mars 2012) et aux règles de l'art (norme AFNOR DTU 64-1, …),
- à informer le SPANC de toute modification de son projet,
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC,
- à informer le SPANC avant tout commencement des travaux pour organiser le contrôle de bonne exécution,
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC,
- à ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filières agréées),
- à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC (montant repris en page 1 de ce formulaire).

Fait à ……, le …….. Signature :

AVIS DU SPANC SUR LE PROJET D'INSTALLATION

Commune de ……

Propriétaire ……

Date de la demande de conception d'une installation d'assainissement non collectif : ……/……/…….

- ❑ Avis favorable : l'installation projetée est conforme à la réglementation en vigueur.
- ❑ Avis favorable avec réserves : le propriétaire peut réaliser les travaux tout en respectant les réserves émises ci-dessous.
- ❑ Avis défavorable : le propriétaire doit effectuer les modifications nécessaires et ne peut réaliser les travaux qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC.

……

……

……

……

……

Fait à ……., le ……

Nom du contrôleur : ……. Signature :

Alex GUILLON
Responsable Service Assainissement